



Bordeaux, le 2 mai 2019

La Rochelle, le 2 mai 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Approbation du plan particulier d'intervention du CNPE du Blayais

Fabienne BUCCIO, préfète de la Gironde, et Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la Charente-Maritime ont signé ce jour l'arrêté d'approbation du nouveau plan particulier d'intervention (PPI) du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) du Blayais.

Ce plan définit les modalités d'organisation des secours publics et les mesures d'information et de protection des populations en cas d'accident grave impactant les installations du CNPE du Blayais. Il remplace le PPI approuvé par arrêté préfectoral du 30 janvier 2017.

Il répond ainsi à l'évolution des doctrines opérationnelles issues d'une réflexion interministérielle engagée par le gouvernement après l'accident de Fukushima au Japon en mars 2011.

Le nouveau PPI prend notamment en compte **l'extension du périmètre de 10 à 20 kilomètres autour de la centrale** afin d'étendre la sensibilisation et la préparation des populations et des collectivités territoriales aux mesures à prendre en cas d'accident radiologique. 80 communes en Gironde et en Charente-Maritime (33 dans l'arrondissement de Blaye, 24 dans l'arrondissement de Lesparre-Médoc et 23 dans l'arrondissement de Jonzac) sont désormais concernées par ce périmètre (contre 23 auparavant).

Il inclut également la **préparation d'une « évacuation immédiate »** sur un périmètre prédéterminé de 5 kilomètres autour du CNPE sous l'autorité des pouvoirs publics et la mise en œuvre, dès la phase d'urgence, d'une mesure d'interdiction de consommation de denrées alimentaires, en complément **des actions de mise à l'abri, d'évacuation et d'ingestion des comprimés d'iode.**

Cette révision s'est faite en concertation avec les élus locaux, les services de l'État (SDIS, gendarmerie, DDTM et ARS) et a donné lieu à une consultation du public.

Le PPI sera réexaminé au moins une fois tous les trois ans.

Contacts Presse :

Sophie BILLA : 06 07 62 05 99 / *Agathe NOUGUÉ* : 06 73 64 76 44

Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, préfecture de la Gironde

Bureau de la Communication Interministérielle - Tél. : 05 56 90 60 18 - pref-communication@gironde.gouv.fr

Twitter [@PrefAquitaine33](https://twitter.com/PrefAquitaine33) - Facebook [@PrefetNouvelleAquitaine33](https://www.facebook.com/PrefetNouvelleAquitaine33)
